

PRESIDENCE
DU COMITE MILITAIRE DU PARTI
~~PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE~~
PRESIDENCE
DU CONSEIL DES MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix
DECRET n° 77/221 du 4 mai 1977
portant détachement de Monsieur BALLAY-MEGOT
Justin, Ingénieur d'Agriculture, auprès de la
SIDETRA, en qualité de co-Directeur.-

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'Akte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu l'akte n° 001/PCT.CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et la
structuration du Comité Militaire du Parti ;
Vu l'akte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
Vu la loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonc-
tionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la
cadre des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 60/29 du 4 février 1960 portant institution d'une
Caisse de retraite de la République Populaire du Congo ;
Vu la Convention d'établissement relative à la SIDETRA ;
Vu le décret n° 77/165 du 3 avril 1977 portant nomination de membres
du Conseil des Ministres ;
Sur décision du Comité Militaire du Parti ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

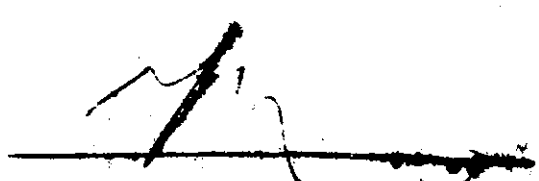
Article premier. - Monsieur BALLAY-MEGOT Justin, Ingénieur d'Agriculture, est
détaché auprès de la SIDETRA, en qualité de Co-Directeur, représentant la
partie congolaise au sein de ladite société.

Article 2. - La rémunération de Monsieur BALLAY-MEGOT Justin, sera prise en
charge par la SIDETRA qui est en outre redevable envers le Trésor de l'Etat
Congolais de la contribution pour la constitution des droits à pension de
l'intéressé.

.../...

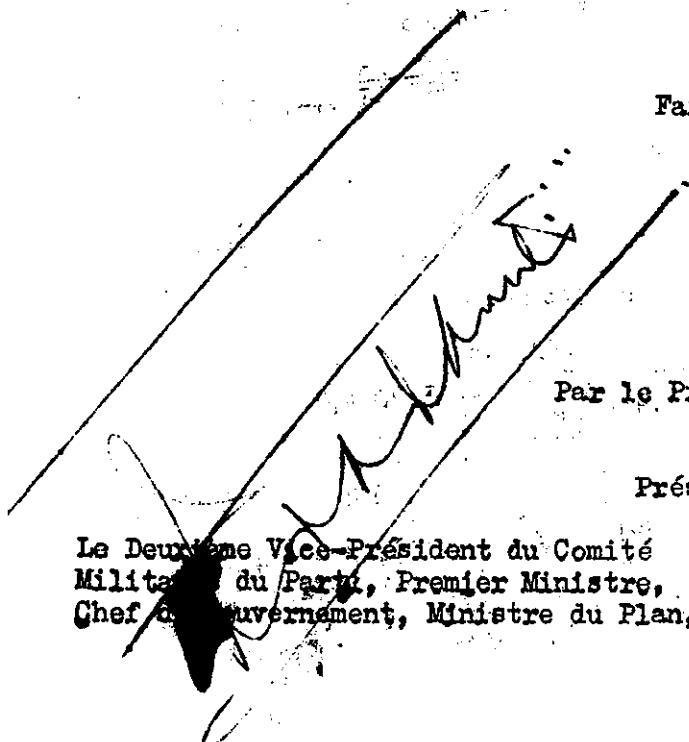
Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 4 MAI 1977



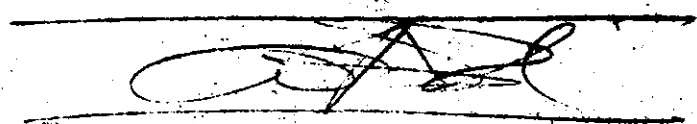
Colonel Joachim YHOMBA GRANGE

Par le Président du Comité Militaire du Parti,
Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres;



Le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

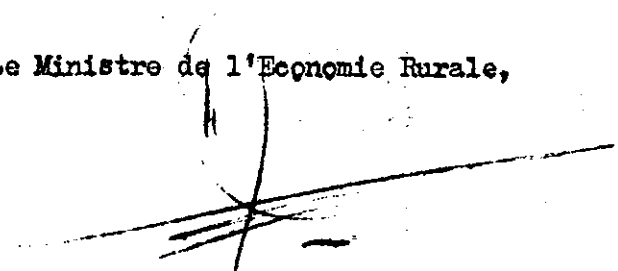


Alphonse MOUSSOU-POUATI

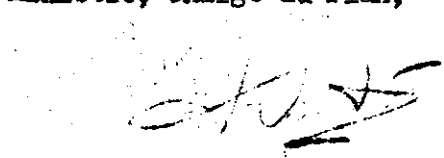
Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Economie Rurale,

P. le Ministre des Finances en mission,
Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan,



Marius MOUAMBENGA.-



Francois BITA.-